agenzia fides
Fondata nel 1927
Organo di informazione delle Pontificie Opere Missionarie
http://www.fides.org

AFRIQUE/NIGERIA - Le Sénat vote une motion pour le transfert des pouvoirs présidentiels au vice-président

Abuja (Agence Fides) – Le Sénat du Nigeria a voté aujourd'hui, 9 février, une motion pour que le vice-président Goodluck Jonathan devienne président ad intérim. La motion, votée par la majorité des sénateurs, demande que le « vice-président Goodluck Jonathan puisse remplir les fonctions de bureau du Président, Commandant en chef des forces armées des fédérations, en qualité de Président faisant fonction ».

La motion du Sénat est une pression supplémentaire et forte sur le président Umaru Yar'Adua, hospitalisé depuis novembre en Arabie Saoudite, pour qu'il nomme son vice-président chef d'Etat ad intérim. Jusqu'à maintenant Yar'Adua a tergiversé, alors qu'au Nigeria l'incertitude et la tension augmentent à cause du manque de nouvelles certaines sur son état de santé, et surtout sur la capacité du président à exercer ses fonctions, à un moment délicat pour la vie du pays. Aux affrontements de Jos (cf. Fides 20/1/2010), se sont d'autre part ajoutées les menaces du MEND (Mouvement d'émancipation du Delta du Niger) de reprendre les hostilités dans le delta du Niger, et les préoccupations quant à la détérioration de l'image internationale du Nigeria à cause de l'attentat manqué commis par un jeune nigérien sur le vol Amsterdam-Détroit le jour de Noël 2009.

La motion du Sénat doit être approuvée par la Chambre basse pour devenir opérative. Le vote de la Chambre est prévu le 11 février. Si la motion, comme il est probable, était approuvée aussi par la Chambre, Jonathan assumerait immédiatement les pouvoirs présidentiels.

Le vice-président s'est engagé à trouver une solution définitive aux tensions dans l'Etat du Plateau, dont la capitale Jos a sombré dans la violence fin janvier. Mais comme le rappelait à Fides Son Excellence Mgr Ignatius A. Kaigama, Archevêque de Jos, « il faut réduire la tension qui monte dans le pays, en conférant les pleins pouvoirs présidentiels au vice-président Jonathan, qui sinon ne peut mettre en pratique toutes les mesures nécessaires pour assurer la paix, car le vice-président a des pouvoirs limités » (cf. Fides 4/2/2010). (L.M.)
(Agence Fides, 09/02/2010 Lignes 26 Mots 340)

I contenuti del sito sono pubblicati sotto Licenza Creative Common - http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/deed.it